

RACHIDA DATI

Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 dans le 7^e



Jeux Olympiques et Paralympiques 2024

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez, Paris accueillera les Jeux Olympiques du 26 juillet au 11 août et les Jeux Paralympiques du 28 août au 8 septembre.

Le 7^e sera l'arrondissement le plus affecté puisqu'il accueillera plusieurs sites olympiques et des épreuves importantes.

La tenue de cette compétition internationale suscite de nombreuses interrogations et inquiétudes légitimes.

Aussi, j'ai souhaité vous informer des conséquences de cet événement sur la vie de notre arrondissement, par cette nouvelle lettre d'informations, mais également par l'organisation de réunions publiques.

Je suis à votre entière disposition pour répondre à l'ensemble de vos questions sur les Jeux et leur impact sur votre vie quotidienne, et vous accompagner dans vos différentes démarches.

N'hésitez pas à me saisir par mail : rachida.dati@paris.fr

Par ailleurs, toutes les personnes qui rencontrent des difficultés avec le numérique, notamment pour effectuer la demande de QR Code, peuvent être reçues en Mairie du 7^e pour un accompagnement spécifique.

Si vous êtes concerné et souhaitez prendre rendez-vous, je vous invite à m'écrire : rachida.dati@paris.fr ou à appeler la Mairie du 7^e : 01 53 58 76 19

Bien cordialement,

Rachida Dati



JUILLET

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

AOÛT

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

SEPTEMBRE

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						



LES DATES À RETENIR

- 26** La cérémonie d'ouverture aura lieu le 26 juillet 2024

LA CÉRÉMONIE D'OUVERTURE

La cérémonie d'ouverture des Jeux aura lieu le 26 juillet 2024 à 19h30.

À partir de 13h, l'accès au périmètre gris (quais hauts et quais bas) sera réservé aux personnes munies d'un billet ou d'une accréditation.

À partir de 13h, l'accès en véhicule motorisé au périmètre gris sera interdit.

- Les Jeux Olympiques : du 26 juillet au 11 août 2024
- Les Jeux Paralympiques du 28 août au 8 septembre 2024



CALENDRIER DE DÉMONTAGE DES SITES

CHAMP DE MARS

19 septembre 2024

- Réouverture des jardins du Champ de Mars, côté Tour Eiffel, jusqu'à l'avenue du Général Ferrié
- Réouverture de l'allée centrale du Champ de Mars côté Tour Eiffel
- Réouverture des jardins du Champ de Mars entre l'avenue du Général Margueritte et l'avenue Charles Risler
- Réouverture de l'avenue Charles Risler, de l'allée Adrienne Lecouvreur et de l'allée Thomy Thierry
- Réouverture d'une aire de jeux

7 octobre 2024

- Réouverture des pelouses centrales, des avenues Anatole France et Pierre Loti, entre l'avenue du Général Margueritte et le Grand Palais Éphémère
- Réouverture d'une deuxième aire de jeux et des terrains de foot et de basket

14 octobre 2024

- Libération des accès piétons autour du Grand Palais Éphémère

15 octobre 2024

- Rétablissement de la circulation et du stationnement sur l'avenue Joseph Bouvard, entre l'avenue de la Bourdonnais et la place Jacques Rueff
- Réouverture des accès piétons entre l'avenue Emile Deschanel et l'avenue Elisée Reclus
- Réouverture de l'avenue du Général Margueritte et de la pelouse centrale du Champ de Mars
- Réouverture de l'avenue du Général Ferrié et de l'allée Adrienne Lecouvreur

31 octobre 2024

- Réouverture totale des Jardins du Champ de Mars
- Réouverture de l'avenue Joseph Bouvard
- Réouverture de la circulation des véhicules motorisés autour de la place Jacques Rueff
- Réouverture des avenues Pierre Loti et Anatole France, sur le tronçon compris entre l'avenue du Général Margueritte et la place Jacques Rueff

INVALIDES

18 septembre 2024

- Libération des pelouses nord de l'Esplanade des Invalides
- Réouverture de la rue de l'Université

25 septembre 2024

- Réouverture des parkings souterrains des Invalides
- Réouverture de la rue de Grenelle

12 octobre 2024

- Libération de la partie ouest de l'Esplanade des Invalides
- Réouverture de la rue Saint-Dominique, à l'ouest de l'avenue du Maréchal Gallieni

25 octobre 2024

- Libération de la partie est de l'Esplanade des Invalides
- Réouverture de la rue Saint-Dominique, à l'est de l'avenue du Maréchal Gallieni
- Le stationnement rue Fabert et rue de Constantine sera à nouveau disponible

FONCTIONNEMENT DES PÉRIMÈTRES DE SÉCURITÉ ET DE RESTRICTION DE LA CIRCULATION du 18 au 26 juillet

La cérémonie d'ouverture aura lieu le vendredi 26 juillet, à partir de 19h30.

A partir du 18 juillet et jusqu'au jour de cette cérémonie, la Préfecture de Police activera des périmètres de restriction de la circulation : **Périmètre SILT** et **Périmètre Rouge**.



PÉRIODE	PÉRIMÈTRE	ACCÈS PIÉTONS / CYCLISTES	ACCÈS MOTORISÉS
Jeudi 18 juillet au vendredi 26 juillet 13h	SILT	Contrôlé, soumis à laissez-passer numérique	INTERDIT sauf rares dérogations* (Soumis à QR code)
	ROUGE	LIBRE , pas de laissez-passer numérique	INTERDIT sauf justificatifs* (pas de QR code nécessaire)
Vendredi 26 juillet à partir de 13h.	SILT	Contrôlé soumis à laissez-passer numérique ou billet ou titre d'accès	INTERDIT sauf pour les forces de sécurité / Urgences
	ROUGE	LIBRE , pas de laissez-passer numérique	INTERDIT sauf pour les forces de sécurité / Urgences

*Le tableau des dérogations (18 au 26 juillet) de la Préfecture de Police de Paris est disponible sur le site de la Mairie du 7^e.



LES IMPACTS SUR LES PONTS PARISIENS

Le montage de la cérémonie d'ouverture aura pour conséquence la fermeture progressive de certains ponts à partir du 8 juillet. Jusqu'au 26 juillet, les ponts suivants resteront traversant :

- Le pont d'Iéna (fermé du 12 au 16 juillet et à partir du 22 juillet)
- Le pont des Invalides
- La passerelle Sédar-Senghor
- Le pont des Arts
- Le pont Neuf
- Le pont au Change
- Le pont de la Tournelle
- Le pont Louis-Philippe
- Le pont Notre-Dame et le petit pont du Cardinal Lustiger
- Le pont de Sully (sous réserve des travaux en cours sur l'ouvrage)

Le 26 juillet, trois ponts et une passerelle resteront traversant jusqu'à 19h, les autres seront fermés :

- Pont de Sully
- Pont Notre-Dame
- Pont des Invalides
- Passerelle Sédar Senghor

Les ponts en amont de la Gare d'Austerlitz et en aval du pont d'Iéna restent ouverts à la circulation motorisée.

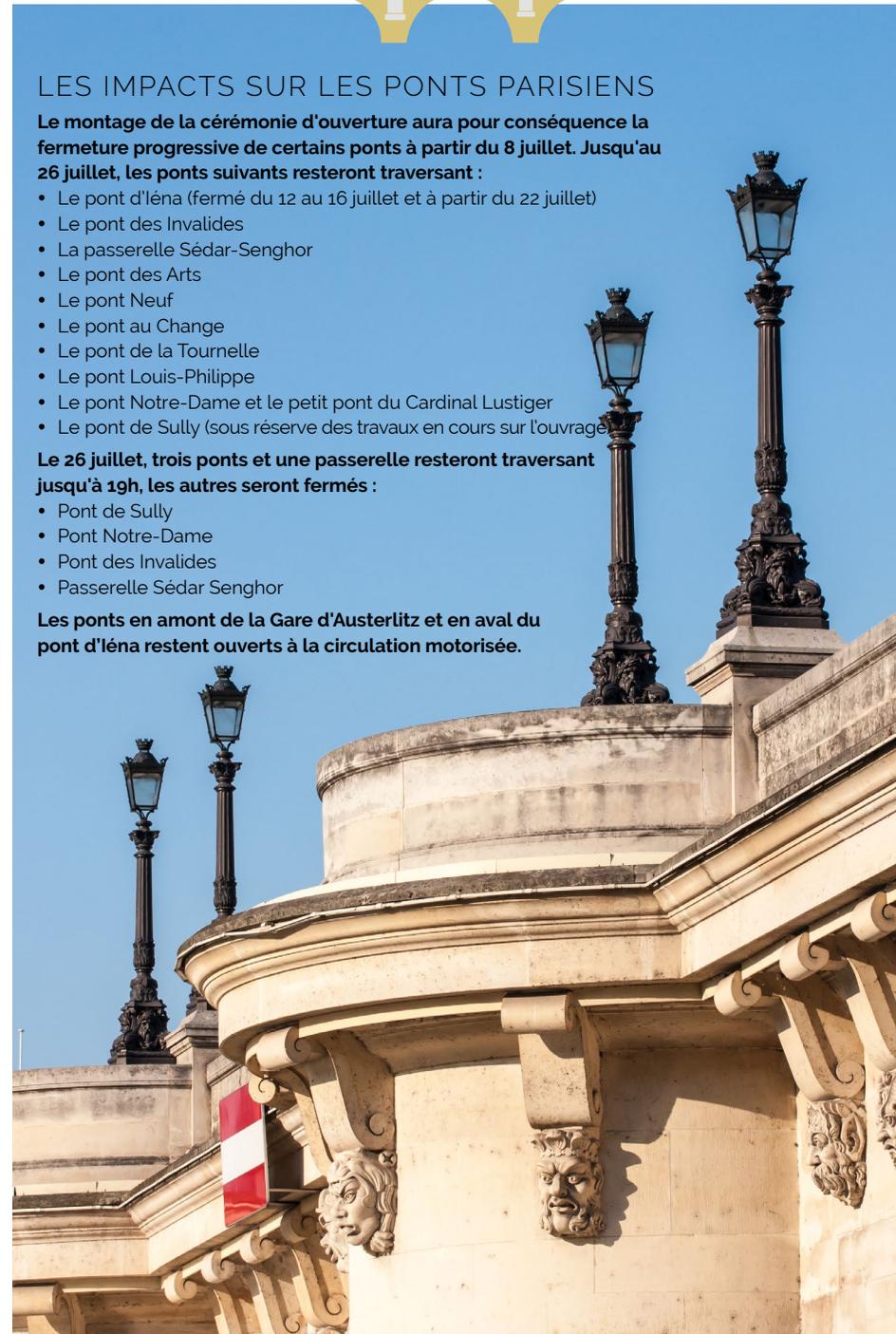


TABLEAU DES DÉROGATIONS DU 18 AU 26 JUILLET

	Accès au périmètre rouge (non soumis au QR code)	Accès au Périmètre SILT (soumis au QR Code)	Pièces justificatives pour obtention du laissez-passer numérique pour accès piétons et véhicules aux périmètres rouge et SILT
Catégories des usagers			
Piétons	✓	Accès autorisé pour les riverains dont le domicile ou l'activité professionnelle est située dans le périmètre SILT (soumis au QR Code)	Titre d'identité + justificatif domicile ou attestation employeur
Cyclistes / trottinettes (y compris électriques)	✓		
Vélos cargos	✓		
Véhicules de riverains et professionnels			
Véhicules des personnes disposant d'un abonnement dans un parking public	✓	Oui (pour les abonnements longues durées)	Titre d'identité, justificatif de domicile et justificatif de localisation du garage
Véhicules des personnes ayant un parking privé dans le périmètre	✓	✓ (jusqu'au vendredi 26 juillet 13h)	Titre d'identité, carte grise véhicule, justificatif de domicile et justificatif de localisation du garage
Véhicules des résidents justifiant d'un abonnement résidentiel dans la zone concernée	✓	✗	Titre d'identité, carte grise véhicule, justificatif de domicile et justificatif de l'abonnement résidentiel
Véhicules des personnes exerçant leur activité dans le secteur et ne pouvant se déplacer autrement qu'en véhicule (disposant d'un parking)	✓	✓ (jusqu'au vendredi 26 juillet 13h)	Titre d'identité et justification employeur et adresse + justificatif de parking
Véhicules des professionnels juridiques (huissiers, avocats, etc.)	✓	✗	Titre d'identité + carte professionnelle + carte grise du véhicule
Véhicules des agents immobiliers	✗	✗	Non applicable
Véhicule des opérateurs de réseaux (télécommunication, énergie, OIV...)	✓	✗ (sauf urgence, demeure possible à pied si nécessité stricte d'accès)	Titre d'identité, attestation employeur, carte grise véhicule et justification de l'urgence de la mission
Véhicules assurant le ramassage des ordures	✓	✓ sur mission programmée	Titre d'identité et carte professionnelle ou attestation employeur

	Accès au périmètre rouge (non soumis au QR code)	Accès au Périmètre SILT (soumis au QR Code)	Pièces justificatives pour obtention du laissez-passer numérique pour accès piétons et véhicules aux périmètres rouge et SILT
Véhicules assurant le nettoyage des rues	✓	✓ sur mission programmée	Titre d'identité et carte professionnelle ou attestation employeur
Véhicules des personnes exerçant leur activité dans le secteur et qui n'entrent dans aucune autre catégorie	✗	✗	Non applicable
Véhicules de transport de personnes			
Taxis	✓ <ul style="list-style-type: none">• Pour dépose, le client devra être muni du justificatif• Pour reprise sur réservation à présenter lors du contrôle d'accès	✗ (sauf PMR résidant ou travaillant dans le périmètre)	Pour le client : Titre d'identité + justificatif de domicile ou attestation employeur + vérification de la personne à bord
VTC	✓ <ul style="list-style-type: none">• Pour dépose, le client devra être muni du justificatif• Pour reprise sur réservation à présenter lors du contrôle d'accès	✗ (sauf PMR résidant ou travaillant dans le périmètre)	Pour le client : Titre d'identité + justificatif de domicile ou attestation employeur + vérification de la personne à bord
Transports publics (bus RATP)	✗	✗	Non applicable
Véhicules assurant le transport de personnes en situation de handicap	✓	✓ pour les PMR dont le domicile ou l'activité professionnelle se situe dans le SILT	Titre d'identité + carte grise véhicule + justification de la mission + vérification personne à bord
Véhicules utilisés par les personnes handicapées avec justificatif (hors taxi/ VTC agréés PMR)	✓	✓ pour les PMR dont le domicile ou l'activité professionnelle se situe dans le SILT	Titre d'identité + carte grise véhicule + CMI + vérification personne à bord

"Le tableau des dérogations (18 au 26 juillet) de la Préfecture de Police de Paris est disponible sur le site de la Mairie du 7^e."

PENDANT LES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

Fonctionnement des périmètres de sécurité et de restriction de la circulation du 27 juillet au 11 août et du 28 août au 8 septembre



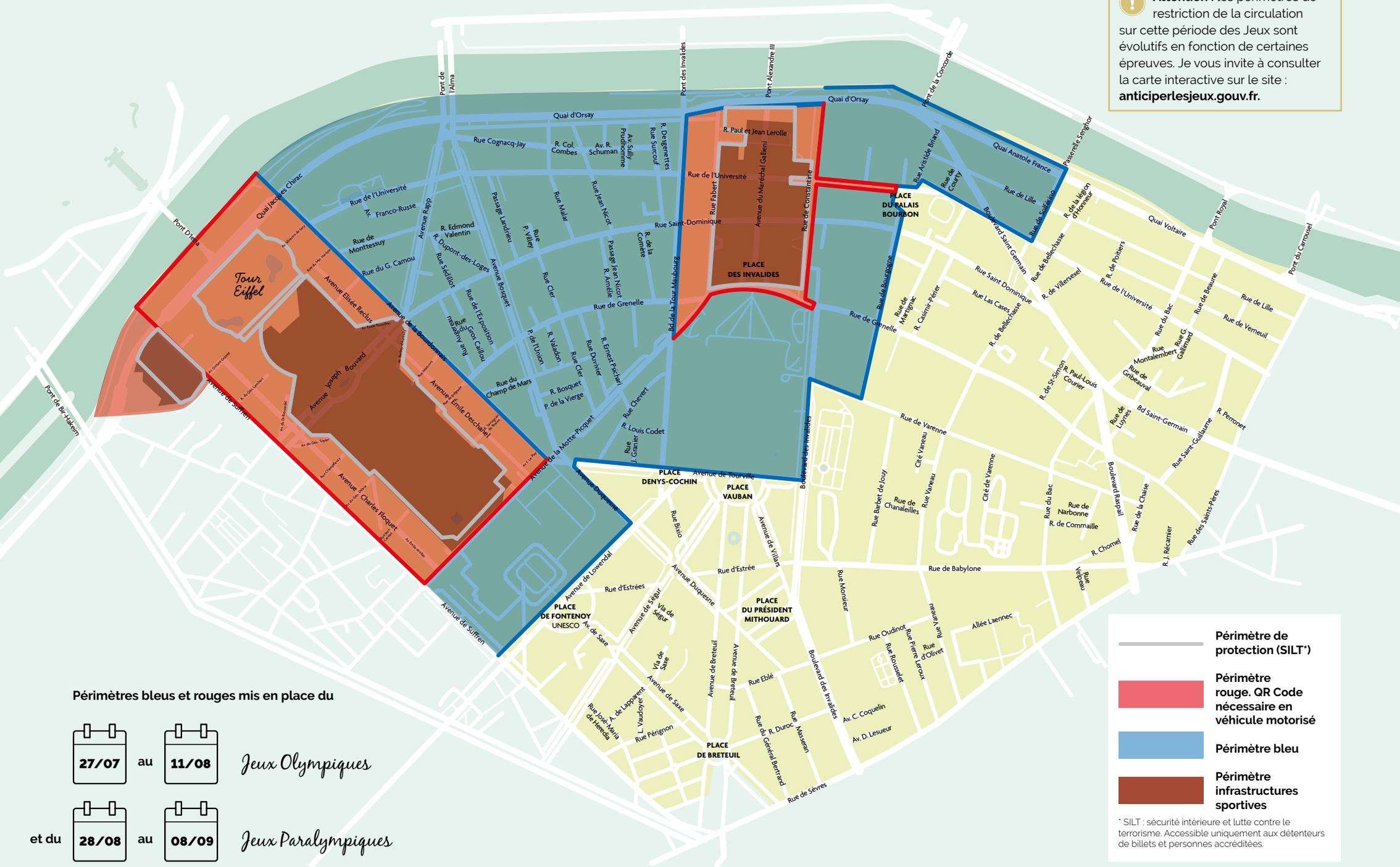
PÉRIODE	PÉRIMÈTRE	ACCÈS PIÉTONS / CYCLISTES	ACCÈS MOTORISÉS
Du 27 juillet au 11 août et 28 août au 11 septembre	ROUGE	LIBRE, pas besoin de QR Code	INTERDIT sauf rares dérogations* (soumis à QR code)
	BLEU	LIBRE, pas besoin de QR Code	ACCÈS AUTORISÉ sur présentation d'un justificatif (pas de QR code nécessaire)

*Le tableau des dérogations (27 juillet au 11 août et du 28 août au 8 septembre) de la Préfecture de Police de Paris est disponible sur le site de la Mairie du 7^e.

TABLEAU DES DÉROGATIONS DE CIRCULATION	Accès au périmètre bleu	Accès au périmètre rouge
Véhicules de santé et soins à la personne		
Véhicules de secours (BSPP, SAMU, ambulances privées sur régulation du Centre 15, SOS médecin, Greffes d'organes, SDIS, etc.) pour urgences et publics vulnérables	✓	✓
Ambulances privées hors urgence	✓	✓*
Véhicules utilisés pour l'accès aux centres de soins (Hôpitaux, clinique, médecine de ville, etc.)	✓	✓*
Véhicules des professionnels assurant les soins à domicile hors urgence	✓	✓*
Véhicules des professionnels assurant les soins à domicile si urgence ou prise en charge de personne vulnérable	✓	✓
Véhicules assurant le portage de repas (préparés ou issus de la restauration) et de courses alimentaires et domestiques	✓	✗
Véhicules de transport de personnes		
Taxis et VTC	✓	✓*
Transports publics (bus RATP)	✓	✗
Véhicules assurant le transport de personnes en situation de handicap	✓	✓*
Véhicules utilisés par les personnes handicapées avec justificatif (hors taxis et VT agréés PMR)	✓	✓*
Véhicules des riverains		
Véhicules des personnes disposant d'un abonnement dans un parking public	✓	✓*
Véhicules des personnes ayant un parking privé dans le périmètre	✓	✓*
Véhicules des résidents justifiant d'un abonnement résidentiel dans la zone concernée	✓	✓*
Accès aux établissements accueillant du public		
Véhicules pour se rendre à un EPHAD (visiter des proches) – pour visiteur vulnérable	✓	✗

*ACCÈS SOUMIS A LA PRÉSENTATION D'UN QR CODE.

Attention : les périmètres de restriction de la circulation sur cette période des Jeux sont évolutifs en fonction de certaines épreuves. Je vous invite à consulter la carte interactive sur le site : anticiperlesjeux.gouv.fr.



Périmètres bleus et rouges mis en place du

27/07 au **11/08**

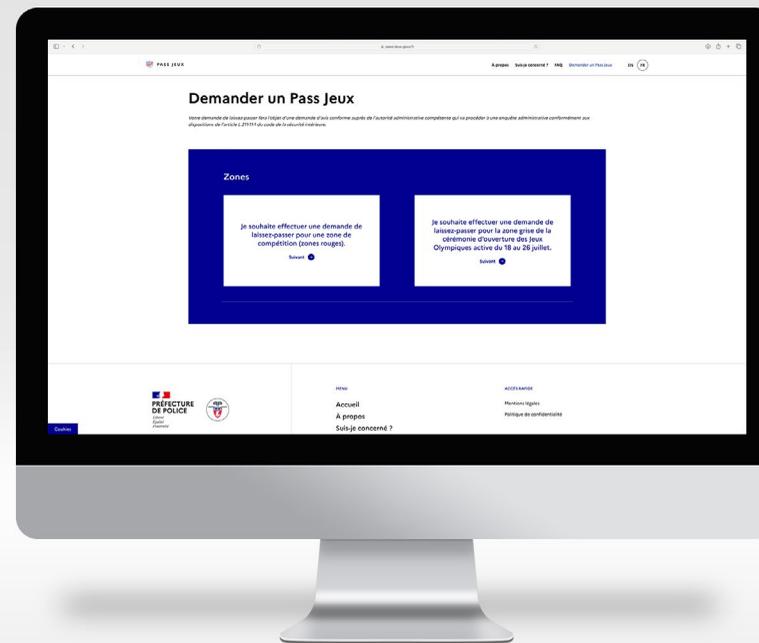
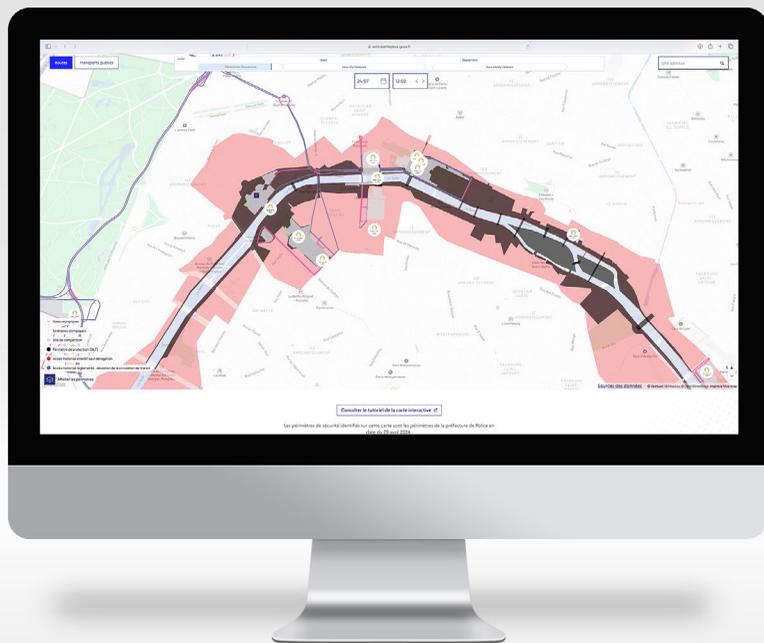
Jeux Olympiques

28/08 au **08/09**

Jeux Paralympiques

-  Périmètre de protection (SILT*)
-  Périmètre rouge. QR Code nécessaire en véhicule motorisé
-  Périmètre bleu
-  Périmètre infrastructures sportives

* SILT : sécurité intérieure et lutte contre le terrorisme. Accessible uniquement aux détenteurs de billets et personnes accréditées.



VOS DÉMARCHES SUR LA PLATEFORME NUMÉRIQUE DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DE PARIS

Pour savoir si vous êtes concerné par l'obtention d'un QR Code, vous pouvez consulter la carte interactive : www.anticiperlesjeux.gouv.fr

Si vous êtes concerné par l'obtention d'un QR Code, vous pouvez d'ores et déjà effectuer la demande de laissez-passer numérique à l'adresse suivante : www.pass-jeux.gouv.fr

Ou en flashant ce QR Code :



Attention : une fois sur la plateforme de la Préfecture de Police, la demande de QR Code pour le périmètre SILT est différente de la demande de QR Code pour le périmètre rouge du 27 juillet au 11 août et du 28 août au 8 septembre.

FONCTIONNEMENT DE LA PLATEFORME

Deux demandes différentes : QR Code pour le **périmètre gris** avant le 26 juillet et QR Code pour le **périmètre rouge** après le 26 juillet.

- Toute personne de plus de 13 ans doit détenir un Pass Jeux, même à bord d'un véhicule.
- Les motifs d'accès (résidence, travail, livraison, dépannage, déménagement, rendez-vous médical, etc.) devront être justifiés lors de la demande



IMPACTS SUR LES STATIONS DE MÉTRO

Sur les lignes 1, 7, 8, 9, 10, 12, et 13, les stations suivantes seront fermées :



Champs-Élysées — Clémenceau

- du 20 juillet au 11 août 2024, toute la journée
- du 22 août au 8 septembre 2024, toute la journée
- Les correspondances ne seront pas assurées.

Concorde

- du 17 juin au 1^{er} septembre 2024, toute la journée
- Les correspondances ne seront pas assurées.

Tuileries

- du 17 juin au 1^{er} septembre 2024, toute la journée



Pont Marie

- du 10 au 11 août 2024, de 11h à fin de service



Concorde

- du 17 juin au 1^{er} septembre 2024, toute la journée
- Les correspondances ne seront pas assurées.



Exelmans

- du 24 au 25 juillet 2024, de 16h à fin de service
- du 27 juillet au 3 août 2024, de 16h à fin de service
- du 9 au 10 août 2024, de 16h à fin de service

Michel-Ange — Auteuil

- du 24 au 25 juillet 2024, de 16h à fin de service
- du 27 juillet au 3 août 2024, de 16h à fin de service
- du 9 au 10 août 2024, de 16h à fin de service

Michel-Ange — Molitor

- du 24 au 25 juillet 2024, de 16h à fin de service

- du 27 juillet au 3 août 2024, de 16h à fin de service
- du 9 au 10 août 2024, de 16h à fin de service



Boulogne — Jean Jaurès

- du 24 au 25 juillet 2024, de 16h à fin de service
- du 27 juillet au 3 août 2024, de 16h à fin de service
- du 9 au 10 août 2024, de 16h à fin de service

Boulogne — Pont de Saint-Cloud

- du 24 au 25 juillet 2024, de 16h à fin de service
- du 27 juillet au 3 août 2024, de 16h à fin de service
- du 9 au 10 août 2024, de 16h à fin de service

Michel-Ange — Auteuil

- du 24 au 25 juillet 2024, de 16h à fin de service
- du 27 juillet au 3 août 2024, de 16h à fin de service
- du 9 au 10 août 2024, de 16h à fin de service

Michel-Ange — Molitor

- du 24 au 25 juillet 2024, de 16h à fin de service
- du 27 juillet au 3 août 2024, de 16h à fin de service
- du 9 au 10 août 2024, de 16h à fin de service



Concorde

- du 17 mai au 21 septembre 2024, toute la journée
- Les correspondances ne seront pas assurées.



Champs-Élysées — Clémenceau

- du 20 juillet au 11 août 2024, toute la journée
- du 22 août au 8 septembre 2024, toute la journée
- Les correspondances ne seront pas assurées.



IMPACTS SUR LES STATIONS DE TRAMWAY

Sur les lignes T2, T3a et T3b, les stations suivantes seront fermées :



Sur la ligne, les stations suivantes seront fermées :

Porte d'Issy

- du 25 juillet au 11 août 2024, toute la journée
- du 29 août au 7 septembre 2024, toute la journée

Porte de Versailles

- du 25 juillet au 11 août 2024, toute la journée
- du 29 août au 7 septembre 2024, toute la journée
- Le trafic sera donc interrompu entre Suzanne Lenglen et Porte de Versailles du 25 juillet au 11 août 2024 puis du 29 août au 7 septembre 2024.



Sur la ligne, les stations suivantes seront fermées :

Porte de Versailles

- du 25 juillet au 11 août 2024, toute la journée
- du 29 août au 7 septembre 2024, toute la journée



Sur la ligne, les stations suivantes seront fermées :

Colette Besson

- du 27 juillet au 10 août 2024, toute la journée
- du 29 août au 8 septembre 2024, toute la journée



IMPACTS SUR LE RER C

Sur les lignes T2, T3a et T3b, les stations suivantes seront fermées :



Sur la ligne, les stations suivantes seront fermées :

- 18 au 26 juillet : fermeture des stations Champ de Mars – Tour Eiffel, Pont de l'Alma et Musée d'Orsay
- 26 juillet entre 13h et 18h : fermeture de la station Invalides

Vous n'êtes pas abonné ?

Souscrivez à Liberté +



Si vous voyagez en métro, tramway, bus, TaD partout en Île-de-France et en RER/train dans Paris intra-muros, vous paierez les trajets que vous avez effectués.

Votre ticket sera au tarif unique de 1,73 € et vos correspondances seront gratuites.

Achetez vos titres de transport avant le 20 juillet



- Chargez jusqu'à 30 tickets t+ sur votre passe Navigo Easy.
- Procurez-vous des carnets de tickets Origine-Destination

Vous avez un abonnement

Aucune augmentation pour les abonnements



Navigo Annuel, Navigo Mensuel, Navigo Senior, Améthyste, imagine R



IMPACTS SUR LES LIGNES DE BUS



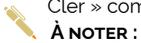
BUS 28

Du 18 au 26 juillet 2024 :

- Les arrêts compris entre « Pont des Invalides-Place de Finlande » et « Rue Cler » ne seront pas desservis

Du 27 juillet au 4 août 2024 :

- Arrêt du 7e non desservi : entre « Pont des Invalides-Place de Finlande » et « Rue Cler » compris



À NOTER :

- Les 27 juillet, 3 et 4 août 2024, la ligne est déviée entre « Rond-Point des Champs-Élysées-Roosevelt/Matignon » et « Palais de la Découverte ».
- Les 5, 30 août, et 1^{er}, 2 et 8 septembre 2024, les arrêts situés entre « Rond-Point des Champs-Élysées » et « Rue Cler » compris, ne sont pas desservis jusqu'à 16h.
- Le 28 août 2024, les arrêts situés entre « Saint-Augustin » et « Rue Cler » compris, ne sont pas desservis.

BUS 30

Du 10 juin au 8 septembre 2024 :

- L'arrêt « Tour Eiffel » ne sera pas desservi



À NOTER :

- le 26 juillet 2024, la ligne ne circule pas en raison de la cérémonie d'ouverture.

BUS 42

Du 17 mai au 17 juillet 2024 :

- L'arrêt « Rapp - La Bourdonnais » ne sera pas desservi

Du 18 juillet au 9 août 2024 :

- Les arrêts « Champs de Mars-Suffren », « Rapp - La Bourdonnais », « Monttessuy », « Tour Eiffel » et « Bosquet - Rapp » ne seront pas desservis.

Du 10 août au 31 octobre 2024 :

- L'arrêt « Rapp - La Bourdonnais » ne sera pas desservi

 **À NOTER :** Les 10 et 11 août 2024, jusqu'à 15h, la ligne ne circulera pas.

BUS 63

Du 18 au 31 juillet 2024 :

- Les arrêts « Sèvres - Babylone » et « Saint - Guillaume » ne seront pas desservis.



À NOTER :

- les 18, 19 et du 22 au 26 juillet 2024, la ligne ne circule pas.

BUS 69

Du 17 mai au 7 juillet 2024 :

- Les arrêts « Rapp - La Bourdonnais » et « Esplanade des Invalides » ne seront pas desservis.

Du 8 au 31 juillet 2024 :

- Les arrêts compris entre « Champs de Mars » et « Quai François Mitterrand » ne seront pas desservis.

Du 1er au 9 août 2024 :

- Les arrêts compris entre « Champs de Mars » et « Grenelle Bellechasse » ne seront pas desservis.

Du 10 au 28 août 2024 :

- Les arrêts « Rapp - La Bourdonnais » et « Esplanade des Invalides » ne seront pas desservis

Du 29 août au 8 septembre 2024 :

- Les arrêts compris entre « Champs de Mars » et « Grenelle Bellechasse » ne seront pas desservis.

BUS 73

Du 17 mai au 24 septembre 2024:

- Les arrêts « Assemblée Nationale », « Lille-Université » et « Musée d'Orsay » ne seront pas desservis.



À NOTER :

- la ligne ne circulera pas le 26 juillet 2024.

BUS 82

Du 10 juin au 8 septembre 2024 :

- L'arrêt « Tour Eiffel » ne sera pas desservi.

Du 18 au 26 juillet au 11 août puis du 29 août au 8 septembre 2024 :

- Les arrêts compris entre « Tour Eiffel » et « École militaire » ne seront pas desservis.

BUS 83

Du 17 mai au 17 juillet 2024 :

- Les arrêts « Assemblée Nationale » et « Lille-Université » ne seront pas desservis.
- Le terminus « Invalides » est reporté à l'arrêt « Musée d'Orsay » de la ligne 73.

Du 18 juillet au 4 août 2024 :

- Les arrêts compris entre « Invalides » et « Charlotte Perriand » ne seront pas desservis.

Les 1er et 2 août 2024 :

- Les arrêts « Assemblée Nationale » et « Lille-Université » ne seront pas desservis.

Les 3 et 4 août 2024 :

- la ligne 82 ne circulera pas.

Du 5 août au 15 septembre 2024 :

- L'arrêt « Invalides » ne sera pas desservi.

Les 5, 10, 11, et 30 août ainsi que les 1^{er}, 2 et 8 septembre 2024 :

- Les arrêts compris entre « Invalides » et « Charlotte Perriand » ne seront pas desservis.

BUS 84

Du 18 au 31 juillet 2024 :

- Les arrêts compris entre « Assemblée Nationale » et « Charlotte Perriand » ne seront pas desservis.

BUS 86

Du 1er avril au 17 juillet 2024 :

- La ligne 86 est déviée entre « Champs de Mars » et « École Militaire »

Du 18 juillet au 11 août, le 30 août et le 8 septembre 2024 :

- Les arrêts compris entre « Champs de Mars » et « El Salvador » ne seront pas desservis.

Les 24 et 27 juillet 2024.

- la ligne 86 ne circulera pas.

Du 12 août au 31 octobre 2024 :

- La ligne 86 est déviée entre « Champs de Mars » et « École Militaire »

BUS 87

Du 17 mai au 17 juillet 2024 :

- Les arrêts compris entre « Invalides » et « Solférino - Bellechasse » ne seront pas desservis.

Du 18 au 31 juillet puis les 3, 4, 5 et 30 août 2024 :

- Les arrêts compris entre « Invalides » et « Pont du Carrousel - Quai Voltaire » ne seront pas desservis.

Le 24 juillet après 12h et le 27 juillet,

- la ligne 87 ne circulera pas.

BUS 93

Du 17 mai au 19 septembre 2024 :

- Les arrêts « Pont des Invalides - Place de Finlande », « Pont Alexandre III » et « Invalides » ne seront pas desservis.

BUS 94

Du 18 au 31 juillet 2024 :

- Les arrêts compris entre « Assemblée Nationale » et « Charlotte Perriand » ne seront pas desservis.



COMMERÇANTS



OUVERTURE DOMINICALE

Les commerces du 7^e pourront ouvrir le dimanche pendant les Jeux Olympiques et Paralympiques du 15 juin au 30 septembre 2024. Les commerçants souhaitant bénéficier de cette possibilité peuvent en faire la demande dès à présent auprès de la Préfecture de Région. www.prefectures-regions.gouv.fr



LIVRAISONS

Périmètre rouge

Circulation motorisée interdite sauf dérogation.

Les livraisons sont possibles tout au long des Jeux olympiques et paralympiques.

- **Livraisons à pied ou à vélo** : il n'est pas demandé de justificatif.
- **Livraisons en vélos cargos** : contrôle de sûreté depuis les points d'entrée spécifiquement prévus dans le périmètre.
- **Livraisons effectuées en véhicules motorisés** : elles sont à privilégier en dehors de l'activation des périmètres rouges. Elles pourront également être réalisées pendant l'activation du périmètre rouge, après obtention d'une dérogation via la plateforme dédiée de la Préfecture de Police. Des créneaux spécifiques aux livraisons en périmètre rouge sont en cours de discussion avec la Préfecture de Police de Paris.

Périmètre bleu

Circulation motorisée dite de « transit » interdite

Livraisons possibles sans dérogation spécifique tout au long des Jeux. En cas de contrôle effectué par les forces de police, le conducteur doit être en mesure de justifier son accès en périmètre bleu (justificatif de livraison, attestation employeur, etc.)

RÈGLES COMMUNES AUX DEUX PÉRIMÈTRES :

Les piétons et cyclistes n'ont besoin d'aucun justificatif pour accéder aux commerces situés dans un périmètre rouge ou bleu.



Attention : si votre commerce est situé sur le parcours d'une course sur route, vous ne pourrez pas être livré pendant la tenue de cette épreuve.



Plusieurs outils seront mis à disposition des commerçants pendant la période des Jeux afin de les accompagner dans leur déplacements et prévisions de livraisons.



Le **Programme InTerLud**, soutenu et financé par le gouvernement, a par exemple créé une application, **JOPTimiz**, qui comprend **4 outils numériques** pour les commerçants en périmètre bleu :

1. CirQliz – simulation de fréquentation

Mise à disposition d'un QR code spécifique aux commerçants, qui permettra de faciliter les contrôles dans les périmètres bleus (le QR Code n'est pas obligatoire, mais recommandé, car il aidera à fluidifier le trafic).

2. Numéris - Disque numérique

Outil numérique qui permettra aux livreurs de prévoir quelle place de stationnement sera à disposition en temps voulu et de pouvoir ensuite déclarer leur stationnement sur la zone de livraison.

3. Itinériz - Calcul d'itinéraires

Un outil de calcul d'itinéraire, qui tient compte des périmètres de sécurité, anticipe les futures difficultés de circulation et localise en direct les commerces de l'arrondissement ainsi que les aires de livraison disponibles à proximité.

4. Cartes – Qgis

Cartes interactives qui affichent les points de livraison dans le 7^{ème} et les commerçants.



À NOTER : l'inscription sur JOPTimiz est possible depuis le 26 avril.



COLLECTE DES DÉCHETS

Les déchets seront bien collectés de manière séparée pendant la période qui précède la cérémonie d'ouverture (du 18 juillet au 26 juillet) et celle les Jeux Olympiques et Paralympiques (du 27 juillet au 11 août puis du 28 août au 8 septembre) dans l'ensemble de l'arrondissement, y compris dans le périmètre rouge.

Avant et pendant la cérémonie d'ouverture (du 18 au 26 juillet) :

- **Périmètre rouge** : la collecte dans le périmètre rouge pourra se faire aux horaires habituels.
- **Périmètre SILT** (périmètre gris) : la collecte des déchets dans le périmètre SILT pourra se faire entre 18h et 20h, à l'exception du vendredi 26 juillet, jour de la cérémonie d'ouverture.
- Hors périmètre : horaires habituels.



À NOTER : le mercredi 24 juillet, une familiarisation du contre-la-montre en cyclisme aura lieu dans l'après-midi. Des coureurs cyclistes seront présents sur la route et la collecte pourrait être perturbée par leur passage. Les discussions sont en cours pour maintenir la collecte pendant cet événement. Le vendredi 26 juillet, jour de la cérémonie d'ouverture, aucune collecte n'est prévue, sur demande de la Préfecture de Police. Pendant les Jeux (du 27 juillet au 11 août puis du 28 août au 8 septembre) :

- **Périmètre rouge** : la Mairie du 7^e a obtenu auprès de la Préfecture de Police un créneau de collecte spécifique au périmètre rouge durant les épreuves des Jeux, entre 21h et 22h. S'agissant du verre, un passage dans le périmètre est prévu dans le périmètre rouge le vendredi, entre 21h et 22h.
- **Périmètre bleu** : la collecte des multi-matériaux dans le périmètre bleu pourra se faire aux horaires habituels (entre 20h et 23h).
- Hors périmètre : horaires habituels (entre 20h et 23h).

Mesures supplémentaires :

- À la demande de Rachida Dati, Paris 2024 disposera de nombreuses poubelles près des sites de compétition, en particulier aux abords du Champ de Mars et des Invalides.
- Un renforcement des effectifs de la Direction de la Propreté de la Ville de Paris est prévu pour faire face à l'augmentation du nombre de visiteurs.
- Une surveillance particulière est prévue autour des sites de compétition pour y garantir la propreté.

Des perturbations sont attendues en raison de certaines épreuves sur les jours suivants :

Dates clés des épreuves impactant le 7^e arrondissement :

- 27 juillet : contre-la-montre cycliste
- 30 juillet : triathlon (hommes)
- 31 juillet : triathlon (femmes)
- 3 août : course en ligne cycliste (hommes)
- 4 août : course en ligne cycliste (femmes)
- 10 août : marathon (hommes)
- Nuit du 10 au 11 août : Marathon Pour Tous
- 11 août : marathon (femmes), la Mairie du 7^e a d'ores et déjà obtenu qu'une collecte aurait lieu dans l'après-midi.



Pour toute question relative à la collecte des déchets et de la propreté pendant les Jeux, j'ai mis en place un numéro dédié : 01 53 58 76 17



PLAN CANICULE

LE DISPOSITIF « REFLEX »



L'été 2024 s'annonce particulièrement chaud avec plusieurs épisodes caniculaires.

Le dispositif « Reflex » est un fichier de **recensement** de l'ensemble des personnes fragiles à Paris afin de les accompagner dans le cadre des épisodes de canicule, des crises sanitaires ou d'autres événements majeurs. Ce fichier permet de proposer des solutions adaptées, et de mobiliser les services sanitaires et sociaux pour des interventions ciblées.

Le dispositif est destiné en priorité aux personnes âgées de 60 ans et plus et aux personnes en situation de handicap.

Au 1^{er} mars 2024, le fichier comprenait **10 131 bénéficiaires à l'échelle de tout Paris**, les personnes âgées de plus **de 60 ans** représentent **22 % de la population totale parisienne**.

Le 7^e arrondissement compte **117 bénéficiaires**, ce qui représente **1,15 %** à l'échelle de la Ville de Paris.

Lors de l'été 2023, le fichier Reflex a permis de répondre aux nombreuses **sollicitations avec efficacité et réactivité**.

Actions mises en place :

- Mobilisation de bénévoles pour des visites de courtoisie,
- Mise en place de salles rafraîchies,
- Ouverture nocturne des parcs et jardins.

La communication est le principal enjeu de ce fichier : Rachida Dati a donc souhaité participer au renforcement des campagnes d'informations locales dans le 7^e et vous présenter ce dispositif.

→ Deux moyens de vous inscrire ou d'inscrire des proches au dispositif « Reflex » :

- Par email : rachida.dati@paris.fr
- En appelant le 3975



SÉCURITÉ

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

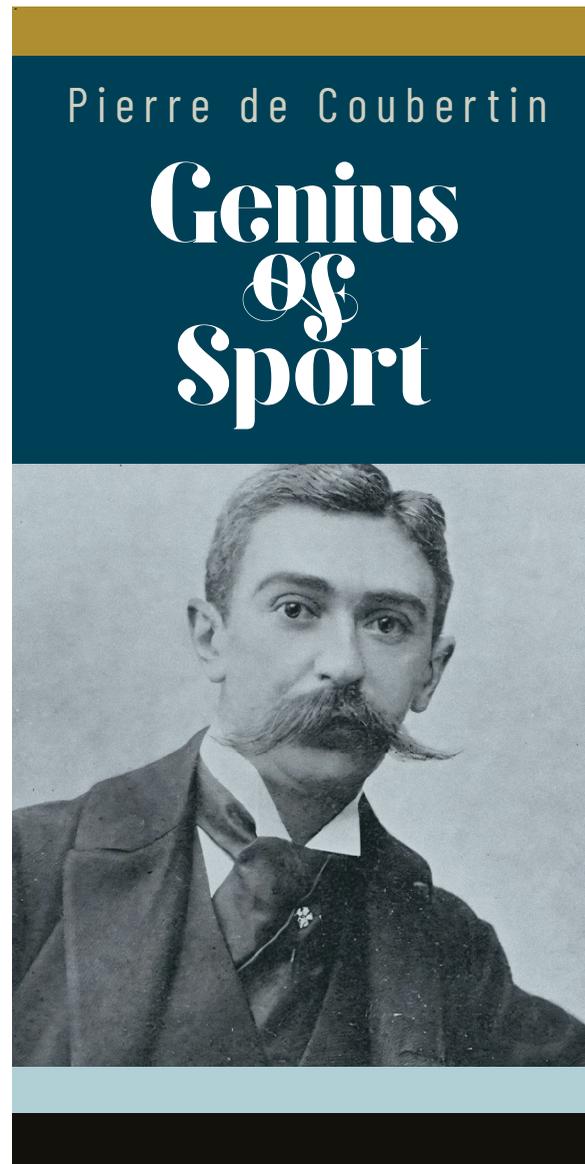


Si vous vous absentez pendant vos vacances, les services de police peuvent, à votre demande, surveiller votre domicile, votre commerce ou votre établissement lors de leurs patrouilles quotidiennes.

→ Pour bénéficier de l'opération, inscrivez-vous au moins 48 heures avant de vous rendre au commissariat.

L'inscription au dispositif est également possible :

- Par email : rachida.dati@paris.fr
- Via un formulaire web à télécharger sur monservicpublic.fr ou sur le site de la Préfecture de Police.



EXPOSITION

'GENIUS OF SPORT'

Pierre de Coubertin.

Du 11 juin au 12 septembre, venez découvrir une exposition exceptionnelle sur l'histoire de Pierre de Coubertin et la genèse du Mouvement Olympique.

Les Jeux Olympiques et paralympiques de 2024 qui ont lieu dans la ville d'origine de Pierre de Coubertin sont l'opportunité idéale pour promouvoir l'héritage du fondateur de l'Olympisme moderne et de mettre en lumière son intention initiale : rassembler le monde dans la paix.

A travers cette exposition, Pierre de Coubertin et le mouvement olympique seront présentés à travers 4 perspectives :

1. Le contexte dans lequel Coubertin a grandi et qui a nourri sa pensée,
2. Ce qu'il a mis en œuvre,
3. Ce à quoi ressemble l'Olympisme aujourd'hui et comment la philosophie continue à œuvrer pour la paix,
4. Le mouvement olympique en Inde et les histoires inspirantes de certains athlètes indiens.

Dans un espace d'exposition, étalé sur à peu près 150 m2 approximativement réparti sur différents espaces, les contenus suivants, seront exposés au sein de la Mairie du 7^e, à travers des grands panneaux avec des images et des textes, des vidéos documentaires, des objets de famille, des livres, des documents historiques, des photos, des peintures et des dessins.

→ INFORMATIONS PRATIQUES

L'exposition se déroulera du **11 juin 2024 au 12 septembre 2024**, aux horaires d'ouvertures de la Mairie du 7^e : de 10h à 17h du lundi au vendredi, et de 10h à 12h le samedi, fermé le dimanche.



CONTACTS



Retrouvez toutes les informations détaillées
sur l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024
dans le 7^e sur le site internet de la Mairie en flashant ce QR code.



Les personnes qui rencontrent des difficultés avec le numérique peuvent être reçues en Mairie du 7^e pour un accompagnement spécifique. Si vous êtes concerné, contactez-nous au numéro suivant : 01 53 58 76 19 ou à l'adresse : rachida.dati@paris.fr

DES QUESTIONS ?



N'hésitez pas à m'écrire directement à l'adresse suivante : rachida.dati@paris.fr
ou à contacter la Mairie du 7^e au **01 53 58 76 19**

Lettre du Maire Spéciale #4

Directrice de la publication : Rachida Dati · Éditeur : Mairie du 7^e arrondissement de Paris - 116 Rue de Grenelle - 75007 Paris · Coordination : Aurélien Steimes et Marie-Liesse · Crédits photos : Adobe stock · Création graphique : Emma Chanelles - Newscrip · Cartographie : L'Ours en Plus · Imprimé en France